Réf. Farde e-Assemblées : 2593337

N° OJ : **40**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Sport.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 3.000,00 EUR réparti comme suit, à l'attention des associations suivantes :

1) 500,00 EUR à l'asbl Primfit;
2) 500,00 EUR à l'association de fait Dartsagnans;
3) 700,00 EUR à l'asbl Club n°1;
4) 800,00 EUR à l'asbl Brussels Cycling Club;
5) 500,00 EUR à l'asbl Premium Cricket Club;

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :